

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

DEL2024_38

**Objet : Affectation du résultat
2023 – Budget Assainissement**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni au Centre Culturel à Rognonas, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.
Date de convocation du Conseil de Communauté : 5 avril 2024.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC
Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA.
Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON ; M. Éric CHAUVET, M. Pierre-Hubert MARTIN, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Annie SALZE.
Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON.
Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FELICE
Pour la commune de Maillane : M. Éric LECOFFRE, Mme Frédérique MARES.
Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.
Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, M. Pierre FERRIER.
Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme Angélique YTIER CLARETON.
Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN, Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.
Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, M. Dominique ALIZARD
Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT.
Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Châteaurenard : Adélaïde JARILLO (*donne pouvoir à Solange PONCHON*) ; Marie-Laurence ANZALONE (*donne pouvoir à Eric CHAUVET*) ; Marina LUCINAI-RIPETTI (*donne pouvoir à Marcel MARTEL*) ; Cyril AMIEL (*donne pouvoir à Jean-Pierre SEISSON*) ; Bernard REYNES (*donne pouvoir à Georges JULLIEN*) ; Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à Serge PORTAL*).
Pour la commune d'Eyragues : Yvette POURTIER (*donne pouvoir à Michel GAVANON*) ; Eric DELABRE (*donne pouvoir à Patrick MARCON*).
Pour la commune de Noves : Edith LANDREAU (*donne pouvoir à Pierre FERRIER*) ; Christian REY (*donne pouvoir à Jean-Marc MARTIN-TEISSERE*).
Pour la commune de Rognonas : Cécile MONDET (*donne pouvoir à Yves PICARDA*).
Pour la commune de Saint-Andiol : Sylvie CHABAS (*donne pouvoir à Daniel ROBERT*).

EXCUSÉS :

Pour la commune de Cabannes : M. François CHEILAN.

Secrétaire de séance : M. PICARDA Yves

M. le Vice-président en charge des Finances expose que, conformément aux dispositions de l'instruction comptable M14, le Conseil Communautaire doit délibérer sur l'affectation des excédents de fonctionnement de l'exercice 2023.

Le compte administratif du budget annexe Assainissement de l'exercice précédent fait apparaître les éléments suivants :

- un déficit d'investissement de 71 793.48 €
- un excédent de fonctionnement de 387 009.26 €
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 36 400 €.

Considérant le besoin de financement en découlant de 108 193.48, il est en conséquence proposé au Conseil Communautaire d'affecter 108 193.48 € au compte 1068 et 278 815.78 € au compte 002.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

STATUANT sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget annexe Assainissement,

CONSTATANT que le compte administratif 2023 du budget annexe Eau fait apparaître :

- un déficit d'investissement de 71 793.48 €
- un excédent de fonctionnement de 387 009.26 €
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 36 400 €.

CONSTATANT le besoin de financement de 108 193.48 € en découlant,

AFFECTE à l'unanimité le résultat de fonctionnement 2023 de 387 009.26 €

- au compte 1068 en section d'investissement pour 108 193.48 €
- au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté) pour 278 815.78 €.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice :	42
Votants :	41
Votes pour :	41
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Eyragues, le 11 avril 2024,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

